REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Hautes-Pyrénées

COMMISSION SYNDICALE de la VALLÉE de ST-SAVIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-15
Séance du MARDI 28 MARS 2017

Préfecture Des Hautes-Pyrénées
10 AVR. 2017
ARRIVÉE

Date de la convocation		
23/03/2017		
Date de l'affichage		
05/03/2017		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars à 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président

Présents :
M. André CAZERES, Président
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Thierry LASSERRE – Xavier MACIAS -Jean-Baptiste RAMON

Absent excusé :
M. Alain LARROUDE (pouvoir de vote à Marianne SARTHOU)

Secrétaire de séance : M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE

Le Président expose à l'assemblée l'intérêt de réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

Clôture mobile et claies ovines au Cinquet / Passage hot rod à Gaube

dont les devis s'élèvent à la somme de 3 781,89 € H.T.,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2017 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur d'au minimum 70 %, soit 2 647,32 € H.T., avec un autofinancement maximum restant à la charge de la Commission Syndicale de : 1 134,57 € H.T.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- d'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- de Solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- de s'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- de mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

COMMISSION SYNDICALE de la VALLÉE de SAINT-SAVIN HAUTES PYRÉNÉES